



ÉVOLUTION D'OFFRE À COMPTER DU LUNDI 26 AOUT 2024

Ligne G

Départs supplémentaires aux heures de pointe

Pour mieux répondre aux besoins des clients et améliorer leur confort, des renforts sont prévus en heure de pointe du matin et du soir, **du lundi au vendredi en période bleue.**

- En heure de pointe du matin, un bus toutes les 3 minutes entre « Gare Centrale » et « Espace Européen de l'Entreprise » et un bus toutes les 6 minutes entre « Gare Centrale » et « Rotterdam »
- En heure de pointe du soir, un bus toutes les 4 à 5 minutes sur l'ensemble de la ligne

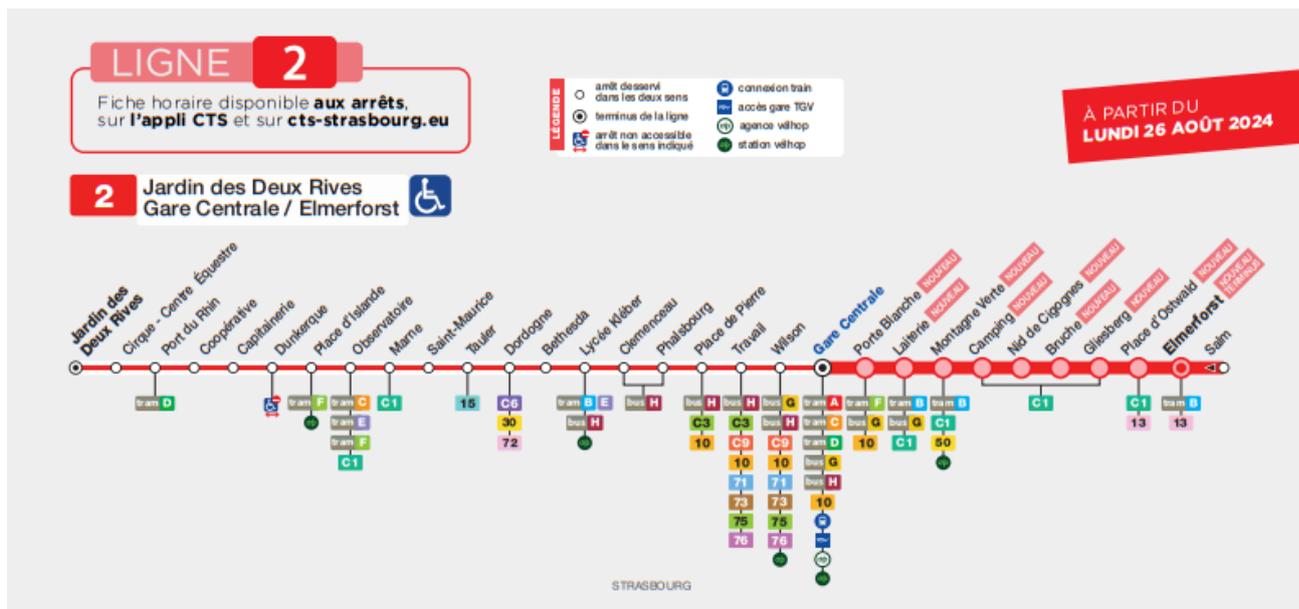
Ligne 2

Desserte du secteur Elmerforst

Pour améliorer la desserte du secteur Elmerforst et rétablir une liaison directe avec la gare centrale, la ligne 2 va être **prolongée de « Gare centrale » jusqu'à son nouveau terminus « Elmerforst » :**

- Du lundi au samedi, prolongement à toutes les courses avant 06h30 et après 20h00 ; puis une course sur deux en journée
- Les dimanches et jours fériés, prolongement à toutes les courses.

En conséquence, le tronçon de la Ligne C6 entre « Elmerforst » et « Laiterie » est supprimé.



Chron'Hop – C7

Amélioration de l'offre au Port Autonome Sud

Pour répondre aux besoins des salariés du Port Autonome, l'offre de la ligne C7 a été améliorée entre « Neuhof Lucie Aubrac » et « La Rochelle » depuis le 08 juillet 2024. Cette amélioration s'applique également du lundi au vendredi en période bleue mise en place à compter du 26 août 2024, ainsi qu'en période verte.

- Au départ de « Baggersee », toutes les courses entre 5h59 et 08h50 desservent l'arrêt « la Rochelle ». Une course sur deux poursuit jusqu'au terminus « Port Autonome Sud »
- Au départ de « Port Autonome Sud », toutes les courses entre 15h33 et 19h00 desservent l'arrêt « La Rochelle »

Chron'Hop - C8

Déplacement du terminus en centre-ville

Afin d'optimiser les conditions d'exploitation, le terminus « Ancienne Douane » ne sera plus desservi.

- À compter du 26 août 2024, le terminus se fera à l'arrêt « Porte de l'Hôpital » situé rue des Bouchers. La ligne C8 desservira ce terminus provisoire jusqu'à la mise en exploitation d'un terminus définitif qui sera situé quai Saint Nicolas (à horizon 2025).

Ligne 45

Nouveau terminus « Poteries »

Pour améliorer la desserte entre Lingolsheim, Eckbolsheim et Strasbourg-Poteries, la ligne 45 est prolongée de l'arrêt « Roethig Gare » jusqu'au pôle d'échanges de Poteries où elle effectuera désormais son terminus.

La ligne desservira 8 arrêts supplémentaires et proposera de nouvelles connexions avec le reste du réseau CTS (cf schéma de ligne, ci-dessous)



Ligne 72

Desserte de la Gare de Wantzenau et départ supplémentaire en direction de République

En raison de travaux aux abords de la gare de la Wantzenau et du futur projet d'aménagement d'un pôle multimodal, l'arrêt « La Wantzenau Gare », direction La Wantzenau Le Golf est déplacé. Un arrêt provisoire sera mis en place rue du Chemin de Fer, en face de l'arrêt actuel « La Wantzenau Gare », direction République.

De plus, et pour mieux répondre aux besoins des clients, la ligne 72 effectuera un **départ supplémentaire à 7h05 de « La Wantzenau Golf »**, en direction du terminus République. Cette course supplémentaire circulera **du lundi au vendredi en période scolaire**.

Ligne 75

Départs supplémentaires aux heures de pointe

Pour améliorer la fréquence de cette ligne, des renforts sont prévus en heure de pointe du matin et du soir **du lundi au vendredi**.

ÉVOLUTION DES SERVICES

P+R

Une nouvelle gamme tarifaire à compter du 1^{er} septembre

Evolution du titre P+R à 4,20€ la journée :

- **Le titre P+R journée permettra désormais de voyager en illimité sur toute une journée** (contrairement à un aller-retour auparavant). Il reste toujours valable jusqu'à 7 personnes maximum. Il doit être validé le jour du stationnement et permet de circuler jusqu'à la fin de service.

- **Même tarif pour le P+R Rotonde.** Le titre P+R à la journée passe de 4,70€ à 4,20€

Création de titres P+R longue durée pour les séjours de 1 à 3 jours

- P+R 24h à 7.20 euros ; P+R 48h à 14,40 euros ; P+R 72h à 21.60 euros.
 - Titres valables jusqu'à 7 personnes maximum
 - Voyages illimités pendant 24, 48 ou 72 heures.
 - **Le stationnement est autorisé de 1 à 3 nuits.** Au-delà de la durée de stationnement autorisée de 72 heures maximum, une majoration de 20 euros, par tranche de 24 heures supplémentaires entamées, est appliquée pour le stationnement du véhicule.

P+R

PARKING RELAIS

Tarif Journée

4,20€

(jusqu'à 2H le lendemain)

Tarif Longue Durée

7,20€ les 24H
(Durée glissante à partir de l'heure d'entrée pendant 24H MAXIMUM)

14,40€ les 48H
(Durée glissante à partir de l'heure d'entrée pendant 48H MAXIMUM)

21,60€ les 72H
(Durée glissante à partir de l'heure d'entrée pendant 72H MAXIMUM)

Au-delà de 72H, 20€
par tranche de 24H supplémentaire
(Au-delà de 72H, le transport bus-tram n'est plus inclus)

EN SAVOIR PLUS



Forfait ticket perdu 40€

Nouveaux tarifs pour les véhicules de grands gabarits (cars de tourisme et camping-cars), stationnés au P+R Elsau

- Le tarif P+R **pour les camping-cars de moins de 3m de haut** passe à **9,80€ par jour**. Valable jusqu'à 7 personnes maximum, ce titre permet d'effectuer un aller et un retour sur le réseau bus et tram, avec ou sans correspondance dans l'heure suivant la validation.
- Le tarif P+R **pour les cars de tourisme et camping-cars de plus de 3m de haut** passe à **22€ par jour**. Valable jusqu'à 7 personnes maximum, ce titre permet d'effectuer un aller et un retour sur le réseau bus et tram, avec ou sans correspondance dans l'heure suivant la validation.
- Le tarif P+R **pour les cars de tourisme transportant jusqu'à 80 voyageurs** passe à **43 euros par jour**. Valable jusqu'à 80 personnes maximum, ce titre permet d'effectuer un aller et un retour sur le réseau bus et tram, avec ou sans correspondance dans l'heure suivant la validation.
- Au-delà de la durée de stationnement autorisée de 72 heures maximum, une majoration de 20 euros, par tranche de 24 heures supplémentaires entamées, est appliquée pour le stationnement du véhicule.

Accès aux trains TER de l'EMS

Ouverture aux clients occasionnels de la CTS à compter du 1^{er} octobre

L'accès aux TER circulant dans le périmètre de l'Eurométropole sera possible, à compter du 1^{er} octobre, pour les clients occasionnels munis d'un des titres disponibles en « Départ immédiat », en vente uniquement sur l'application CTS.

Pass Event

Le titre pour les congressistes évolue

À compter du 1^{er} septembre 2024, le Pass 3 jour MyTicket devient le Pass Event et offre plus de flexibilité pour les congressistes.

- **Voyages illimités** pour une durée pouvant aller désormais **jusqu'à 5 jours glissants** à partir de l'heure de la 1^{ère} validation.
- **Un titre dématérialisé** disponible via l'application mobile CTS pour faciliter l'organisation amont et l'arrivée sur Strasbourg de chaque congressiste.
- Et toujours un tarif groupe attractif à 9 euros par personne pour un minimum de commande de 100 titres

ADAPTATION DE L'OFFRE ET DES SERVICES POUR LES SCOLAIRES

Chron'Hop - C1

Amélioration de la desserte du Lycée Pasteur à Strasbourg

Pour répondre aux besoins des élèves du lycée Pasteur, l'offre de la ligne C1 est adaptée **du lundi au vendredi en période bleue** :

- Le matin, un départ supplémentaire de l'arrêt « Tanneries », en direction de Robertsau Lamproie ;
- Le midi, adaptation d'un horaire pour être en cohérence avec l'heure de sortie du Lycée pour la pause méridienne ;
- Le soir, augmentation de la fréquence à partir de 15h40

Nouveau service scolaire

Poteries <> collège Krafft.

Suite à la modification de la carte scolaire de certains secteurs de l'Eurométropole de Strasbourg, un nouveau circuit scolaire est créé entre Poteries et le collège Katia et Maurice Krafft à Eckbolsheim.

Info trafic en temps réel

Toutes les perturbations sur les services scolaires

La CTS poursuit l'évolution de son application mobile tout-en-un. Dorénavant les parents d'élèves ou autres usagers des services scolaires auront dès la rentrée scolaire la possibilité de recevoir des notifications push en temps réel sur ces derniers. L'inscription se fait directement dans l'appli CTS, elle est gratuite et disponible pour tous les clients, qu'ils soient abonnés ou non.

Bien voyager ensemble

Mise en place d'un règlement dédié aux services scolaires

Suite à la recrudescence d'incivilités et de comportements inacceptables observée sur les lignes de services scolaires, la CTS a fait évoluer le règlement applicable à bord des véhicules assurant ce service. Ce règlement entend poser un cadre strict et lutter contre des comportements mettant à mal la sécurité et le confort à bord.

Ce règlement est consultable en ligne sur le site internet de la CTS.

LIGNES SCOLAIRES CTS, UN LIEU À PARTAGER

Pour que chacun voyage confortablement et en sécurité dans les transports scolaires de l'agglomération strasbourgeoise, il y a des règles à respecter.

Les dispositions du présent règlement s'appliquent à tous les usagers empruntant une ligne scolaire exploitée par la CTS ou pour son compte à partir du 1^{er} septembre 2014.

C'EST OUI

- VALIDER son titre de transport dès la montée dans le véhicule
- ATTACHER sa ceinture de sécurité
- PRÉSERVER la concentration du conducteur et **RESTER ASSIS** à sa place durant tout le trajet

C'EST NON

- BOIRE, MANGER ou JETER des objets dans le véhicule
- DÉGRADER, SOILLER ou VOLER le matériel
- CHAHUTER, avoir un **COMPORTEMENT IRRESPECTUEUX, INSOLENT OU VIOLENT**



Règles conformes au règlement des transports scolaires de la CTS disponibles en cliquant sur le QR code ou en venant passer à l'agence commerciale CTS. Les Conditions Générales de Vente et d'Utilisation de la CTS sont disponibles sur notre site internet cts-strasbourg.eu


AppStore


GooglePlay

cts-strasbourg.eu
ALLO CTS 03 88 77 70 70



Gratuité des 4-17 ans

Ouverture du dispositif aux élèves en internat

L'abonnement gratuit réservé aux 4-17 ans résidant au sein de l'EMS devient accessible aux élèves résidant en internat dans un des établissements de l'EMS.